Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212201941-20260321-28_2026_AR2-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 21 mars 2026

Le 21 mars 2026 à 10h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 17 mars 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27
Ayant donné procuration : 1
Absent : 0

Présents : C. JEFFROY ; A. FOURNIS BEYOU ; Y. LE BRIGANT ; B. PRIGENT ; F. LEON ; M. LE CORRE ; J. LE GLAS ; J. DROUOT ; B. HUONNIC ; R. MORINIERE ; R. BONABAL ; F. GUEHL ; A. LE GALL ; C. RIOUAL ; P. HENNEQUIN ; M-A. AKDENIZ ; M-L. HINRY ; M-N. CARLO ; P. PETIBON ; Y. LUCAS ; L. L'HAVEANT ; C. BAUFRETON ; C. PHILIPPE ; V. PERROT ; K-H. HILLION ; S. SALAUN.
Procuration : J-F. BOUGET à A. FOURNIS BEYOU
Secrétaire de séance : S. SALAUN

N°28-2026

Objet : Majoration des indemnités de fonction des élus
(Après rectification de la délibération initiale erronée, cette version la remplace)

M. le Maire informe l'assemblée qu'en tant que bureau centralisateur des élections, la commune peut majorer les indemnités de fonction des élus de 15%. Il propose d'appliquer cette majoration

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE la proposition de M. le Maire en appliquant une majoration de 15% des indemnités telle que définie dans le tableau ci-dessous.
AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
ANNEXE à la présente délibération le tableau des indemnités tel que présenté ci-après :

TABLEAU D'INDEMNITE DES ELUS AVEC APPLICATION DE MAJORATION DE 15%								
		Montant indice max FPT	Taux appliqué	Montant brut/an	Montant brut/mois	Taux après majoration (15%)	Montant brut/an après majoration	Montant brut/mois après majoration
Maire	JEFFROY C.	49 326.24€	58.3%	28 757.20€	2 396.43€	67,045%	33 070,78€	2755,89€
Adjoints	FOURNIS BEYOU A.	49 326.24€	19.68%	9 707.40€	808.95€	22,632%	11 163,51€	930,29€
	LE BRIGANT Y.	49 326.24€	19.68%	9 707.40€	808.95€	22,632%	11 163,51€	930,29€
	PRIGENT B.	49 326.24€	19.68%	9 707.40€	808.95€	22,632%	11 163,51€	930,29€
	LEON F.	49 326.24€	19.68%	9 707.40€	808.95€	22,632%	11 163,51€	930,29€
	LE CORRE M.	49 326.24€	19.68%	9 707.40€	808.95€	22,632%	11 163,51€	930,29€
	LE GLAS J.	49 326.24€	19.68%	9 707.40€	808.95€	22,632%	11 163,51€	930,29€
	DROUOT J.	49 326.24€	19.68%	9 707.40€	808.95€	22,632%	11 163,51€	930,29€
	HUONNIC B.	49 326.24€	19.68%	9 707.40€	808.95€	22,632%	11 163,51€	930,29€
Conseillers délégués	PETIBON P.	49 326.24€	6%	2 959.57€	246.63€	6,9%	3 403,51€	283,62€
	BONABAL REGINE	49 326.24€	6%	2 959.57€	246.63€	6,9%	3 403,51€	283,62€
	GUEHL FRANÇOIS	49 326.24€	6%	2 959.57€	246.63€	6,9%	3 403,51€	283,62€
	LE GALL ANNIE	49 326.24€	6%	2 959.57€	246.63€	6,9%	3 403,51€	283,62€

Pour copie conforme,
La secrétaire de séance
Solenn SALAUN

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

MAIRIE DE PLESTIN-LES-GREVES 22310